Syndicat Mixte pour le Développement
De l'Estuaire de la Gironde

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quinze, le 23 novembre 2015
Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, en la salle de réunion de la criée de Royan

Date de convocation : 12 novembre 2015

Etaient Présents : Mmes GUILLEN – JOLY – MONSEIGNE – de ROFFIGNAC MM. BELOT- CORSAN – FEDIEU – GIRARD – GIRAUD – PLISSON – QUESSON – SUBRENAT

Délibération N°2015-04-066 : Animation « Prévention des inondations de l'estuaire de la Gironde» en 2016 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1 : de manière à pouvoir assurer l'animation « Prévention des inondations de l'Estuaire de la Gironde en 2016, dont le coût total est de 42 000 € (37 500 € de poste d'animateur et 4 500€ de frais de déplacements, de locaux) d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention de 14 000 € soit 30% auprès de l'Agence l'Eau Adour Garonne ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Royan le 23 novembre 2015

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
03 DEC. 2015
Bureau du Courrier

Le Président

Syndicat Mixte pour le Développement Gironde
Jacky QUESSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.